



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 décembre 2018
19 heures 00

PP/GF

N° 002359

Finances - Créances
éteintes - Budget ville.

Affiché le :

Le mardi 4 décembre 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 28 novembre 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (5e Adjoint)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 24

VOTES CONTRE : 3

ABSTENTION(S) : 1

Il est présenté au conseil par le comptable public de la collectivité une demande de créances éteintes suite à la mise en œuvre de liquidation judiciaire pour les entreprises ou la procédure de redressement personnel pour les particuliers

Ces créances éteintes concernent d'anciennes factures d'eau intégrées dans le budget principal de la commune lors du transfert de la compétence eau à la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon au 1^{er} janvier 2010 dont le recouvrement n'a pu être effectué malgré la mise en œuvre de l'ensemble du protocole de poursuites.

Le total de ces créances éteintes s'élève à 134,09 € et se décompose de la façon suivante :

- Sarl LES BEBES DU LUBERON 30,69 €
- Mme BOUZAR Martine 103,40 €

Il est demandé au conseil de constater le caractère irrécupérable de ces créances éteintes.

LE CONSEIL A LA MAJORITÉ

CONSTATE, le caractère irrécupérable de ces créances éteintes

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer l'état ci-annexé

Dit que la somme de 134,09 euros est prévue au budget 2018 de la ville, article 6542.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Dominique SANTONI